

Décision n° 2019.0126/DC/SEAP du 26 juin 2019 du collège de la Haute Autorité de santé adoptant le rapport d'évaluation technologique intitulé « Test d'amplification des acides nucléiques pour le diagnostic biologique de la rougeole »

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 26 juin 2019,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment son article L. 161-37 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Le rapport d'évaluation technologique intitulé « Test d'amplification des acides nucléiques pour le diagnostic biologique de la rougeole », ci-joint, est adopté.

Article 2

La directrice générale de la Haute Autorité de santé est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 26 juin 2019.

Pour le collège :
La présidente,
P^r Dominique LE GULUDEC
Signé